

Commune de  
**CHAMBRY**

Plan Local d'Urbanisme

4.2.B Document graphique  
Chambry-bourg  
au 1/2000ème

Projet arrêté le 12-11-2019

Projet mis à l'enquête le

Projet approuvé le

Cachet et signature du Maire



**Légende**

☐ Limites communales

**1. Zones et secteurs du PLU**

- U - Zone urbaine à dominante d'habitat
- Ua - Secteur de la zone urbaine soumis à OAP
- UE- Zone urbaine réservée aux équipements
- UI - Zone urbaine - activités économiques
- US - zone urbaine à vocation sportive et ludique
- UZA - Zone urbaine - activités économiques - pôle du Griffon
- 1AUa - Zone à urbaniser soumise à OAP
- 1AUb - Zone à urbaniser soumise à OAP
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de la zone agricole inconstructible
- N - Zone naturelle
- NL - STECAL de la zone naturelle réservé aux constructions à vocation touristiques et ludiques

**2. Prescriptions**

- Hauteur des constructions limitée à 9 mètres au faîtage
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Sous-sols interdits (étude de sols et carte des remontées de nappe)
- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Zone soumise à orientation d'aménagement
- Zone de recul de 45 mètres (étude entrée de ville)

**3. Eléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme**

- Zones humides avérées protégées
- Espace paysagé inconstructible
- Cône de vue protégé

**4. Eléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**

- Constructions identifiées

**5. Informations**

- Chemins inscrits au P.D.I.P.R.
- Routes départementales et route nationale

